



Strates

Matériaux pour la recherche en sciences sociales

6 | 1992

La question de l'environnement : naissance d'un débat en Pologne

Avec quelles données statistiques travaillons-nous ?

(De la difficulté de travailler à grande échelle)

Brigitte Moulin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/strates/3683>

ISSN : 1777-5442

Éditeur

Laboratoire Ladyss

Édition imprimée

Date de publication : 31 mars 1992

ISSN : 0768-8067

Référence électronique

Brigitte Moulin, « Avec quelles données statistiques travaillons-nous ? », *Strates* [En ligne], 6 | 1992, mis en ligne le 22 novembre 2007, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/strates/3683>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Avec quelles données statistiques travaillons-nous ?

(De la difficulté de travailler à grande échelle)

Brigitte Moulin

- 1 Le propos qui va suivre ressemble davantage à l'expression d'une humeur qu'à une véritable découverte. Tous, géographes que nous sommes – mais ce texte interpelle aussi des chercheurs d'autres spécialités – travaillons à partir de chiffres et de nombres dont la manipulation est périlleuse.
- 2 Les fervents adeptes de la géographie quantitative utilisent ces outils plus que d'autres : « *le meilleur moyen d'atteindre leurs objectifs consiste à utiliser (...) comme un instrument privilégié entre tous, les nombres et leurs propriétés* »¹. Mais il ne s'agit pas ici de rentrer dans la trop vieille polémique qui oppose ces derniers aux autres écoles, polémique dont le point fort remonte aux années soixante-dix et qui semble aujourd'hui dépassée. L'œcuménisme a fait son œuvre et nombreux sont ceux qui ont plus ou moins intégré les outils statistiques et même l'analyse factorielle dans leurs méthodes de travail. Les uns les privilégient et cette géographie « *propose une forme de connaissance qui repose moins sur l'intime fréquentation des lieux, sur l'imprégnation monographique, que sur la démarche comparative qui est en science sociale le substitut de la méthode expérimentale* »², et doit reposer sur une solide connaissance des mathématiques et plus particulièrement de l'analyse systémique. D'autres (dont je suis) préfèrent conserver une démarche proche de la dialectique : les chiffres renvoyant au terrain et le terrain aux chiffres, encore que certaines échelles, trop petites, interdisent une référence systématique aux lieux (le terrain n'impliquant pas du tout l'étude monographique !).
- 3 Pour reprendre les propos de Jean Renard « *la première (démarche) est de type statistique, la seconde anthropologique. Mais en géographie sociale l'une ne saurait exclure l'autre, elles ont chacune leurs intérêts* »³.
- 4 En d'autres termes, nous employons tous et de plus en plus des données chiffrées qui constituent une part importante des recherches. Bien sûr, chacun connaît la fragilité de

ces nombres et les remarques à ce sujet sont nombreuses, sévères et de deux ordres : qualitatives et quantitatives. Citons quelques auteurs :

- « plutôt que de se complaire dans les raffinements informatiques à partir de statistiques incomplètes ou lénifiantes (...) »⁴
- « Il (le chercheur) utilise des documents (...) qui sont un pis-aller, des documents tronqués, qui occultent, sciemment ou non, des pans entiers de la réalité »⁵ ;
- « les organismes disposant de chiffres sur l'emploi ne fournissent que des ordres de grandeur (INSEE) ou conservent leurs données comme on le ferait pour des problèmes concernant la défense nationale (ASSEDIC) »⁶.

- 5 Cessons là cette énumération qui deviendrait lassante. Nous sommes convaincus ! Pourtant, ces chiffres, nous continuons à les utiliser, à les « troquer », à les « soutirer », obtenus de haute lutte, nous les rentrons fébrilement sur nos « micros », les additionnons, les « tripatouillons », et oublions souvent d'en faire la critique, qui devrait être un préalable à toute étude.
- 6 Certains, notamment ceux publiés par l'INSEE, nous sont fournis agglomérés. Les groupes ainsi constitués répondent aux objectifs fixés à cet organisme – « *décrire le résultat final d'évolutions* » –, autrement dit fournir une photographie la plus exacte possible de la société à un moment donné. Mais ils ne sont pas toujours comparables : ils ne sont pas prévus pour l'analyse historique. Nous utilisons donc comme outils d'analyses d'évolutions des données qui ne sont pas conçues pour cet usage. D'autres chiffres, d'accès beaucoup moins aisé, sont d'une fiabilité de plus en plus contestable notamment lorsque la recherche se situe à grande échelle.
- 7 Une recherche que je mène à l'heure actuelle sur quelques communes de la Seine-Saint-Denis m'a mise dans l'obligation de reprendre et d'approfondir cette réflexion. Elle motive cet exposé. Le terrain, un temps oublié, m'a sauvé de terribles bévues, j'y viens.
- 8 Les seules données, tant au lieu de travail qu'au lieu de résidence, à la disposition de tous sont les recensements diffusés par l'INSEE. Outre le fait que ces données statistiques ne sont mises à jour que tous les sept ans⁷, dans le meilleur des cas, elles ne peuvent être exploitées dans l'état où elles sont communiquées, de profondes transformations ayant été introduites dans le contenu des catégories socioprofessionnelles. Il ne s'agit pas pour l'essentiel de rentrer dans le débat sur le bien-fondé de ces reclassements, quoique nous l'aborderons parfois, mais plutôt de mesurer leurs conséquences sur les analyses statistiques que l'on peut en tirer.
- 9 En effet, on ne peut pas mener une étude comparative 1975-1982 sur l'évolution des catégories socioprofessionnelles, tant au lieu de travail qu'au lieu de résidence, à partir des données de l'INSSEE agrégées en 8 postes ou en 24 postes (dont 19 pour les actifs), pourtant de publication courante. Les remaniements concernent toutes les CSP⁸ (devenues PCS en 1982) et imposent des corrections incontournables et préalables à toute exploitation. Seule la ventilation en 42 postes (dont 32 pour les actifs) permet de se rapprocher de la vérité sans pourtant jamais l'atteindre, nous le verrons.
- 10 Il serait trop long de passer en revue l'ensemble des CSP, je m'arrêterai donc plus particulièrement sur les trois catégories professionnelles les plus importantes, en 1982, que sont les ouvriers (33,6 % des actifs), les *employés* (25,6 %) et les *professions intermédiaires* (17,8 %), soit 76 % de la population totale active au niveau national. Notons au passage, que ces 76 % de la population sont agrégés en 3 postes (au niveau 8) et 19 postes (au niveau 42), tandis que les 24 % restant sont également regroupés en 3 postes

(au niveau 8) et 12 postes (au niveau 42) – le degré d’affinement passant du simple au double. Il n’est donc, *a priori*, pas possible d’analyser avec autant de précisions l’ensemble des CSP.

- 11 Ces trois catégories ont subi, lors du dernier recensement, de profondes modifications.
- 12 Prenons d’abord le cas des *employés* : ils regroupent les employés civils et agents de service de la fonction publique, les employés administratifs d’entreprises, les employés de commerce et pour la première fois les personnels de services directs aux particuliers (PCS 56), ainsi que les policiers et militaires (au-dessous du grade d’adjudant) qui sont inclus dans la PCS 51 (employés de la fonction publique). C’est seulement dans le classement en 42 postes qu’ils sont désolidarisés du groupe employés au sens strict et regroupés sous la PCS 53.
- 13 Cette nouvelle nomenclature, outre le fait qu’elle rend difficile la comparaison des données entre 1975 et 1982, pose des questions d’ordre épistémologique. Est-il objectif de mêler aux employés les personnels de services qui sont, à 61 % (moyenne nationale), composés de gens de maison, de gardiennes d’enfants, de concierges et autres employés de services ? Enfin, ajouter l’armée et la police aux employés, n’est-ce pas ajouter à un profil d’emploi des corps de métier ? En effet, n’existe-t-il pas au sein de ces corps des ouvriers, qualifiés ou non, des employés de bureaux, des cuisiniers, etc. ? Si le questionnaire du recensement demande clairement aux individus d’indiquer leur profession et non leur corps de métier, c’est bien en tant que militaire ou policier qu’ils sont, dans un premier temps, regroupés par l’INSEE, puis ventilés selon leurs grades⁹. Leur forte représentation (1,6 % de la population active, mais près de 6 % des employés suivant la PCS de 82) dans un département comme la Seine-Saint-Denis¹⁰ oblige à les soustraire de cette catégorie et à continuer à les traiter à part, comme en 1975 (le principal objectif restant ici de corriger les données afin de procéder à une étude comparative).

Seine-Saint-Denis, population active au lieu de travail										
		Après correction								
Employés		%	Employés	%	Police/militaire			%	Pers. services	%
1975	1982	75-82	1982	75-82	1975	1982	75-82	1975	1982	75-82
89 245	123 364	+38,2	101 984	+14,3	5 445	7 364	+35,2	24 155	14 016	-42

- 14 Ce tableau confirme bien le caractère indispensable des corrections à apporter, mais ce n’est pas tout. Il montre à quel point des différences d’évolutions notables peuvent être incluses au sein d’une même PCS. Tandis que les employés progressent de 14,3 %, les policiers et militaires augmentent de 35,2 % et les personnels de service aux particuliers régressent de façon drastique (- 42 %) : or ils constituent 13,6 % de la PCS employés de

1982. On voit la fragilité du bien-fondé de ces regroupements qui masquent des évolutions opposées.

- 15 La deuxième catégorie qui retient particulièrement l'attention est celle des *professions intermédiaires* qui remplace les cadres moyens de l'ancienne nomenclature et regroupe des genres bien disparates. On y trouve d'une part des fonctions du secteur tertiaire (l'éducation nationale et de la santé : instituteurs et assimilés, professions intermédiaires de la santé et du travail social), des fonctions administratives de la fonction publique, administratives et commerciales des entreprises. Cet ensemble a une certaine cohérence. On s'étonne bientôt d'y trouver le clergé et les religieux (qui étaient traités à part en 1975), les techniciens (qui déjà en 1975 étaient regroupés avec les cadres moyens) et les contremaîtres et agents de maîtrise (comptabilisés auparavant avec les ouvriers).
- 16 S'il est un point commun à l'ensemble de ces catégories, c'est leur place dans la hiérarchie en liaison avec le niveau de diplôme requis : on se rapproche alors des conventions collectives. Il n'en demeure pas moins que ce regroupement nous laisse perplexe. Techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise ne sont-ils pas des productifs ajoutés à des administratifs ? Alain Desrosières et Laurent Thévenot soulignent dans leur ouvrage cette ambiguïté : « Ces deux catégories (...) ont en commun d'être très masculines (contrairement au reste de cette PCS), mais elles s'opposent nettement par ailleurs par le fait que les premiers sont beaucoup plus jeunes et plus diplômés que les seconds ». D'autre part les contremaîtres et agents de maîtrise « sont plus souvent d'anciens ouvriers. Cette différence nette entre les contremaîtres et les autres professions intermédiaires montre que le choix de les classer avec ce groupe ou avec celui des ouvriers reste problématique, aucune solution n'étant pleinement satisfaisante ». Quant au clergé, il ressemble davantage à l'idée qu'on se fait, là encore, d'un corps de métier que d'une notion de catégorie socioprofessionnelle. Sa faible représentation en Seine-Saint-Denis permet de laisser les données de l'INSEE en l'état et d'apporter une simple correction sur les chiffres de 1975. Mais cette démarche ne vaut sans doute pas pour toutes les régions françaises. En revanche je traiterai à part les techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise dans l'exemple qui suit.

Seine-Saint-Denis, population active au lieu de travail				
cadre moyen + clergé 1975	prof inter 1982	% 75-82	prof inter 82 moins CAM*	% 75-82
71 820	97 436	+35,7	81 068	+12,9

cadre moyen75 +clergé - techn	prof inter 82 techn.-CAM	% 75-82	Techn. 1975	Techn. 1982	% 75-82	CAM 1975	CAM 1982	% 75-82
47 000	60 696	+29,1	24 820	20 372	-17,9	16 135	16368	+1,4

* CAM : contremaître, agent de maîtrise

- 17 Une fois ces modifications apportées, il est plus aisé de mesurer la forte progression des professions intermédiaires (+ 12,9 %), et surtout de la partie purement tertiaire de cette catégorie (+ 29,1 %). Au contraire les contremaîtres et agents de maîtrise stagnent (+ 1,4 %

) et les techniciens régressent sévèrement (- 17,9 %). En ce sens ils sont effectivement plus proches des évolutions que connaît la catégorie ouvrière.

- 18 Jusqu'à présent, les corrections sont relativement simples à effectuer si l'on dispose de la nomenclature la plus fine, mise à disposition du public, celle en 42 postes. Mais elles sont partielles, car les modifications introduites en 1982 sont beaucoup plus profondes que celles ci-dessus évoquées. Il est impossible de les mesurer.

11

- 19 Pour illustrer cette affirmation, le cas des *ouvriers* est convaincant. Cette CSP (groupe 6) est elle-même divisée en ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés, et c'est à ce niveau que les changements sont incommensurables au sens propre du mot.
- 20 Jusqu'en 1975 les chauffeurs étaient comptabilisés comme ouvriers non qualifiés, les bouchers, charcutiers et magasiniers étaient englobés dans la CS employés, aujourd'hui ils sont tous comptabilisés comme ouvriers qualifiés. Si l'on veut comparer, entre 1975 et 1982, l'évolution du nombre des ouvriers qualifiés et non qualifiés il faut, là encore, opérer préalablement quelques rectifications. Les chauffeurs qui, dans la nomenclature en 42 postes, forment à eux seuls la PCS 64, sont faciles à isoler. Tout se complique pour les autres.
- 21 Les bouchers et charcutiers sont noyés dans la PCS 63 (ouvriers qualifiés de type artisanal) dont ils représentent, au niveau national, 5,13 %. Quant à la PCS 65 (ouvriers qualifiés de la manutention du magasinage et du transport), elle est composée de 55,13 % de magasiniers (toujours à l'échelle nationale)¹².
- 22 Pour apporter une correction aux données de 1982, afin qu'elles deviennent comparables à celles de 1975, essayons d'appliquer ces pourcentages à la Seine-Saint-Denis. Soit :

PCS 63 :	33 716 x 5,1 %	= 1719
PCS 65 :	9 812 x 55,13 %	= 5 409
	total	= 7 128

- 23 chiffre que l'on ne peut considérer comme négligeable.
- 24 Mais ce calcul est tout à fait approximatif puisqu'il présuppose que le poids de ces catégories en Seine-Saint-Denis est équivalent à celui de la moyenne nationale. Il est impossible, à partir des informations communiquées par l'INSEE, de calculer une quelconque marge d'erreur et pourtant tout laisse supposer qu'erreur il y a. Par exemple, en Seine-Saint-Denis les ouvriers représentent 34,4 % de la population active contre 32,6 % en France. La PCS 65 pèse 2,1 % de la population active totale et 6,15 % des ouvriers (en 1982) contre 1,8 % et 5,6 % au niveau de la France entière. De même la PCS 63 compte pour 7,3 % de la population active totale et 21,15 % de la population ouvrière, toujours pour le département qui nous intéresse, contre 6,1 % et 18,6 % à l'échelle nationale.
- 25 En travaillant à plus grande échelle, les écarts se creusent. Ainsi, une étude plus fine de notre département permet de voir que la PCS 65 oscille d'une commune à l'autre entre 0,4 % et 8,1 % de la population active totale, et la PCS 63 varie entre 4 % et 12,6 %. On peut imaginer, et c'est la seule chose qu'il reste à faire puisqu'on ne peut le mesurer, que le

nombre des bouchers, charcutiers et magasiniers fluctue également, et, pourquoi pas dans les mêmes proportions... (?). Si l'on ajoute à ces remarques que ces chiffres en notre possession relèvent d'un sondage au 1/4 ou au 1/20 et non d'exploitations exhaustives, il faut bien avouer que les corrections que l'on pourrait apporter à ce niveau relèveraient d'une certaine fantaisie. L'INSEE a bien établi une table de correction, mais elle n'est pas à la disposition de tous, menaçant ainsi la recherche individuelle.

- 26 De plus, ces précisions touchent l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Ainsi, tandis que les magasiniers, bouchers et charcutiers étaient soustraits de la PCS employés, les représentants, gérants de magasins à succursales multiples subissaient le même sort mais pour rejoindre cette fois les professions intermédiaires administratives et commerciales.
- 27 Certains diront que le taux de ces populations est si faible que l'on peut considérer ces marges d'erreurs comme négligeables, et qu'il s'agit bien là d'une minutie excessive. Cette remarque est sans doute valable à l'échelle régionale, nettement moins au niveau départemental, osée au niveau commercial.
- 28 On distingue, dans la nouvelle nomenclature en 42 postes, des catégories socioprofessionnelles tout aussi « marginales » quant à leur poids (en nombre). Ainsi les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus ne représentent que 0,6 % de la population active, les professions libérales 1,1 %, les professions de l'information et du spectacle 0,5 %, et ces PCS sont comptées à part. Les magasiniers qui représentent 1 % de la population ne le sont pas... Or, pour reprendre l'exemple de mon terrain d'étude privilégié qu'est la Seine-Saint-Denis, tandis que la désindustrialisation s'y poursuit inexorablement, les établissements à fonction d'entrepôt se développent de façon exponentielle et avec eux le métier de magasinier, mais dans quelle proportion ? Dans les tableaux qui nous sont fournis il est impossible de mesurer cette croissance. Cette catégorie est mélangée à celle des ouvriers qualifiés dont le nombre, au contraire, régresse, mais dans quelle proportion ? Ainsi donc, une fois encore, une même PCS masque des évolutions contraires. De plus quelques enquêtes nous ont permis de voir que ces nouveaux emplois de magasiniers n'étaient pas pourvus par d'anciens ouvriers qualifiés aujourd'hui licenciés, mais plutôt par des jeunes sortant de l'école.
- 29 Aussi, que mon propos ne porte pas à confusion. Il est évident que la position sociale du chef d'entreprise implique qu'on le distingue ; mais pour mieux appréhender les changements de société il serait souhaitable de distinguer beaucoup d'autres catégories. Alors que la nomenclature en 455 postes existe : il serait bien préférable de la communiquer aux chercheurs en sciences sociales pour qui les recensements sont un préalable incontournable à toute étude, plutôt que de ne leur fournir que des tableaux trop agrégés qui les conduisent à travailler dans l'approximation. N'est-ce pas regrettable ? Et regrettable à double titre : le premier est que l'État, principal bailleur de fond pour ces études, est à la fois possesseur et rétenteur de cette information ; le second, c'est que ce principe interdit de traiter toutes les catégories socioprofessionnelles sur un pied d'égalité, donc d'étudier des populations moins nombreuses au devenir incertain, parfois en voie de marginalisation ou au contraire en plein développement des populations qui devraient retenir particulièrement l'attention.
- 30 S'il est un point qui me tient à cœur, c'est celui des niveaux d'études auxquels situer l'analyse des mutations économiques. Je pense, m'associant en tout point à l'équipe avec laquelle je travaille, qu'une recherche ne peut se contenter du niveau communal, mais doit descendre à l'échelle infracommunale pour mesurer toute la portée des

transformations économiques qui s'y déroulent. Prenons l'exemple de la désindustrialisation. Ses facteurs macroéconomiques sont connus. Mais ils ne suffisent pas à expliquer la fermeture de tel établissement à tel endroit, ni les conséquences qu'aura ce désengagement au niveau local. Outre la stratégie de l'entreprise, certaines données procèdent de l'environnement communal (taxe professionnelle, rapports avec la municipalité, etc.), mais d'autres causes se trouvent dans le milieu local au sens le plus étroit du mot (impossibilité de s'agrandir, mauvaise desserte routière, allure péjorative d'un quartier, etc.). Les réhabilitations et leurs orientations dépendent également de conditions tout aussi étroitement locales. Nos recherches sur le tissu dyonisien ou courneuvien¹³ ont bien montré les aptitudes diverses et, par suite, l'évolution différente de quartiers industriels dont les ressemblances étaient en fait plus apparentes que réelles. Ajoutons que lorsqu'un établissement disparaît, c'est d'abord le quartier qui s'en trouve modifié, son paysage urbain, ses équipements commerciaux, la vie de ses habitants... A contrario, ces remarques sont évidemment valables pour les espaces en plein essor.

- 31 Avoir accès à des données statistiques fiables et détaillées à cette échelle relève de l'exploit, voire de la gageure.
- 32 Comme on l'a évoqué, à l'échelle communale, les recensements 1975 et 1982 de l'INSEE ne permettent pas de saisir les changements les plus récents mais seulement de les estimer de façon très sommaire. Les statistiques publiées par les ASSEDIC sont annuelles et se rapprochent ainsi de l'actualité, mais elles ne tiennent pas compte des salariés du secteur public. Elles introduisent une déformation suffisamment importante pour qu'il soit difficile de les comparer aux précédentes¹⁴. De plus, le secteur public peut jouer un rôle local non négligeable. La seule construction d'un hôpital à Bondy, explique en grande partie l'écart entre les données d'évolution de l'emploi de l'INSEE (+ 6,8 %) et du GARP (- 5,5 %) pour cette période intercensitaire. Un autre exemple est le cas de la commune de Bagnolet où les Télécommunications, avec un central téléphonique et une direction opérationnelle apportent plus de 700 emplois dans cette ville, une activité assimilable aux activités de pointe, et qui n'est pas plus prise en compte par les ASSEDIC.
- 33 À l'échelle infracommunale on dispose des seuls fichiers des établissements industriels et commerciaux publiés annuellement par l'INSEE (fichier SIRENE). Le handicap majeur de ce document¹⁵ est qu'il ne rend pas compte d'effectifs exacts, mais de tranches (20-50, 50-100, 100-200, 200-500, plus de 500) qui ne fournissent que des ordres de grandeur. Il n'est donc pas possible de suivre sérieusement l'évolution de l'emploi à partir de ces données. Ces documents offrent encore d'autres faiblesses : maintien sur les listes d'établissements fermés depuis plusieurs années, numéro de nomenclature (code APE) correspondant souvent à l'activité principale de l'entreprise et non de l'établissement dont il est précisément question, etc.¹⁶ Au moins fournissent-elles un renseignement essentiel : le nom et l'adresse des entreprises.
- 34 Toutes les autres sources statistiques sur l'emploi et considérées comme fiables sont confidentielles.
- 35 Pour descendre à l'échelle infracommunale il faudrait pouvoir avoir accès aux listes annuelles d'établissements du GARP¹⁷, aux listes prud'homales ou aux fichiers de la CRAT. Mais c'est interdit. Alors comment réaliser des enquêtes sérieuses sur l'emploi...
- 36 Ces trois sources ont la même faiblesse que celle évoquée plus haut : elles ne prennent pas en compte le secteur public. Il faut donc l'admettre. Les listes prud'homales pèchent par leur rareté chronologique puisqu'elles ne sont mises à jour que tous les cinq ans, mais

sont d'une grande précision. Les listes du GARP, considérées par leurs utilisateurs comme particulièrement fiables, se sont révélées comporter de grosses erreurs notamment en termes de localisation d'établissement, et d'activité économique.

- 37 Cet organisme n'a pas pour mission de vérifier l'adresse exacte des établissements d'entreprises. Or ces dernières ne déclarent pas toujours leurs effectifs dans la commune où se trouve l'établissement en question. Ils sont parfois regroupés avec un autre établissement se trouvant dans une autre commune du département ou de la région... C'est ainsi que l'on peut découvrir des établissements qui n'avaient jamais été recensés à leur adresse, alors qu'ils y sont installés depuis de nombreuses années (10 ans, voire 20 ans), et de taille non négligeable (50 à 600 salariés). Seules les listes prud'homales peuvent compléter et corriger ces informations, car on est sûr que les salariés votent dans la commune où ils travaillent. Encore faut-il pouvoir accéder à ce document. Prenons le cas d'une zone d'activité relativement récente. Tandis que le GARP en 1987 y comptabilisait 1 150 salariés répartis dans 14 établissements, les listes prud'homales annonçaient 2 480 salariés et 30 établissements. La vérification sur le terrain a permis de dénombrer environ 2 500 emplois répartis dans 32 établissements. Il s'agit d'un cas extrême, mais il n'est pas rare de rencontrer ce genre d'imprécision. L'écart que l'on observe alors entre les données du GARP et celle des listes prud'homales oscille souvent entre 12 % et 25 %. Les vérifications sur le terrain permettent de rectifier de nombreuses erreurs mais aussi de constater que celles-ci sont particulièrement fréquentes dans les zones d'activités récentes. Au contraire les vieilles zones industrielles de la banlieue, qui attirent peu les nouvelles entreprises, sont nettement mieux suivies. Alors, les erreurs relevées correspondent le plus souvent à des retards d'enregistrement de fermetures ou de départs d'entreprises, et les cas sont relativement plus rares quoique non négligeables.
- 38 Un autre élément d'ordre plus stratégique entraîne des perturbations quant au bon suivi des entreprises. C'est le recours de plus en plus fréquent à la location plutôt qu'à l'appropriation des espaces où elles s'installent. Ceci a pour conséquence une plus grande mobilité et l'on constate après quelques enquêtes que le déménagement, notamment dans les activités tertiaires, intervient plus souvent qu'auparavant. On n'hésite plus, même au bout de cinq installations, voire moins, à transférer ailleurs un établissement, si une opportunité se présente. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans les tours de bureaux. D'une année à l'autre la moitié des établissements peuvent avoir disparu et être remplacés par d'autres. La rapidité avec laquelle se produisent ces événements est telle que même les ASSEDIC ont du mal à les suivre.
- 39 Enfin, de nombreuses erreurs concernent l'activité de l'établissement. En effet il n'est pas rare que le numéro de nomenclature corresponde plutôt à l'activité de la maison mère, comme nous avons pu le constater avec les listings de l'INSSEE. C'est ainsi que l'on peut trouver dans une tour de bureaux jusqu'à 15 % d'emplois de branches productives stricto sensu (c'est-à-dire producteurs de biens matériels). Cependant ces erreurs sont à sens unique. Le plus souvent, des activités du secteur tertiaire sont enregistrées en activité secondaire, tandis que l'inverse ne se rencontre quasiment jamais, impliquant une surévaluation systématique du secteur industriel. Aucun espoir donc, contrairement à ce que l'on dit souvent, que ces effets se compensent d'eux-mêmes en remontant à l'échelle départementale ou régionale. Ils s'additionnent !
- 40 Comment, dans ces conditions, rompre avec le terrain, seule démarche possible pour mesurer l'accumulation d'erreurs que l'on peut rencontrer dans les statistiques et tenter un minimum de rectification ? L'ampleur de la tâche est telle qu'on risque de retomber

dans l'analyse monographique. Il reste une autre solution : la politique de l'autruche ou la résignation. Continuer nos recherches à partir de chiffres faux, incomplets, et qui donneront des résultats approximatifs. On peut le regretter...

- 41 Mais n'oublions pas le second handicap. Cette démonstration s'appuie sur des données qui sont confidentielles. Connait-on un métier où l'on interdit l'accès à l'outil de travail ? Idée originale que celle d'un fraiseur à l'éternelle recherche de sa fraiseuse, d'une dactylo à celle de sa machine à écrire, d'un chauffeur routier à celle de son camion... Le libre accès aux données serait un gain de temps que l'on pourrait notamment consacrer à leur vérification et donc à l'amélioration sensible des résultats.

NOTES

1. RACINE J.B. et REYMOND H., 1973, *L'analyse quantitative en géographie*, SUP, PUF, Paris, p. 316.
2. QUANT Théo, 1984, *Géoscopie de la France*, Paradigme/Librairie Minard, Paris, p. 386.
3. FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Masson, Paris, p. 387.
4. GEORGE P., 1970, *Les méthodes de la géographie*, PUF, Paris.
5. RENARD J., *op. cit.*
6. DUCREUX M., 1982, « Les mutations de la banlieue dues au retrait des grands établissements industriels : le cas de Saint Denis » p. 223-246, in *La banlieue aujourd'hui*, L'Harmattan, Paris, 316 p.
7. Des enquêtes intermédiaires interviennent au cours de ces périodes intercensitaires mais elles ne descendent pas au-delà de l'échelle départementale.
8. CSP : catégories socioprofessionnelles. PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles.
9. PCS 56 : Policiers et militaires dont agents de police, gendarmes (de grade inférieur à adjudant), sergents, sergents chefs, hommes du rang, pompiers, agents techniques des eaux et forêts, agents de service et de surveillance. PCS 45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique dont inspecteurs et officiers de police, adjudants et majors de l'armée et de la gendarmerie. PCS 33 : cadres de la fonction publique dont officiers de l'armée et de la gendarmerie (sauf les généraux).
10. L'ensemble des exemples porte sur la population active au lieu de travail en Seine-Saint-Denis.
11. Toutes les informations concernant les modifications introduites dans le contenu des CSP sont tirées de l'ouvrage de A. DESROSIERES et L. THEVENOT, 1988, *Les catégories socioprofessionnelles*, coll. « Repères », La découverte, 125 p.
12. Ces calculs sont opérés à partir du tableau de la population active ayant un emploi par profession détaillée (455 postes) en 1982 (France entière, sondage au 1/20), publiée en annexe de l'ouvrage de A. DESROSIERES et L. THEVENOT, *op. cit.*
13. GUGLIELMO R., 1986, « Désindustrialisation et évolution de l'emploi à Saint-Denis », p. 117-133, in *Villes en Parallèles*, 11, Tome 2, université Paris-X, oct. LARDEAU P. et

MOULIN B., 1984, *De la désindustrialisation... six zones à La Courneuve*, Mémoire de maîtrise, 211 p., Paris-VIII. GUGLIELMO R., MESDAGH D. et MOULIN B., 1987, *La vie sociale dans l'entreprise en banlieue nord*, 2 tomes, 430 p., rapport pour le ministère de l'Industrie.

14. D'après les chiffres de l'INSEE, la Seine-Saint-Denis, entre 1975 et 1982 enregistre une chute de 1,3 % de son potentiel d'emploi. Si l'on se réfère aux statistiques des ASSEDIC et donc des seuls emplois du secteur privé, pour la même période, l'évolution est beaucoup plus radicale : - 5,2 %.

15. Le coût de l'interrogation de cette banque de données est tel qu'il en interdit l'accès au chercheur individuel, menaçant gravement cette démarche.

16. Les faiblesses de ces sources statistiques sur l'emploi sont largement étudiées par R. GUGLIELMO dans l'article cité ci-dessus.

17. GARP : Groupement des ASSEDIC de la Région Parisienne. CRAT : Caisse régionale des accidents du travail.

RÉSUMÉS

L'usage des statistiques est un préalable incontournable pour les chercheurs en sciences sociales en général et les géographes en particulier. Certaines données, notamment celles publiées par l'INSEE, sont fournies agglomérées. Ces agglomérats ne sont pas toujours comparables d'un recensement à l'autre : ils ne sont pas prévus pour l'analyse historique. Nous utilisons donc comme outils d'analyses d'évolutions des données qui ne sont pas conçues pour cet usage. D'autres chiffres, d'accès beaucoup moins aisé, sont d'une fiabilité de plus en plus contestable notamment lorsque la recherche se situe à grande échelle. Nous oublions souvent d'en faire la critique. Le terrain apparaît comme le seul moyen d'apporter quelques corrections à ces données.

Are not we too confident with statical data?

The use of statistical data is a precondition for social science researches, and specially in geography. In fact, most data, such as INSEE data, are composed of pre-constructed categories whose contents can differ from one census to another. Consequently, these data are not quite suitable for historical analysis. Some other data are less easily available and their reliability is increasingly questionable, specially in the case of large scale studies. Furthermore, their necessary criticism is often missing in scientific reports. Fieldworks seem to be the only convenient means to slightly shift data indications.

INDEX

Mots-clés : Région parisienne, statistiques, terrain, Seine-Saint-Denis

Keywords : Paris region, statistical data, fieldwork, geographical scales, Seine-Saint-Denis

AUTEUR

BRIGITTE MOULIN

Géographe, doctorante, elle est coordinatrice scientifique à l'Institut Maghreb-Europe de l'université Paris-VIII. Elle travaille actuellement sur l'évolution économique et sociale de la Seine-Saint-Denis.